



HUBER ENGINEERED MATERIALS

Fiche signalétique

Optifil®

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) and GHS Rev 03
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 1 de 11

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Optifil®
Substance/mélange pur Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Matière de charge. Additif fonctionnel.
Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Huber Carbonates, LLC
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA

Tel: +1 678 247-7300

Internet www.hubermaterials.com

Contact E-Mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire de l'OSHA Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200) <0.1% crystalline silica

Dangers physiques Non classé

Fiche signalétique

Optifil®

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 2 de 11

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

Prévention Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Ne pas respirer les poussières
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Entreposage Entreposer à l'écart des matières incompatibles

Élimination Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Renseignements supplémentaires : Aucun.

HNOC (danger non classé autrement) Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange pur Substance

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids
Carbonate de calcium	471-34-1	100

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale.
Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Fiche signalétique

Optifil®

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 3 de 11

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, retirer les verres de contact et rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Ingestion	Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.
Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Danger par aspiration	Pas une voie d'exposition prévue.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Les signes et symptômes peuvent comprendre une toux, une respiration haletante, la suffocation et des difficultés respiratoires.
4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Le traitement doit être symptomatique et de soutien. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée

Fiche signalétique

Optifil®

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 4 de 11

équipement de protection et procédures d'urgence	à la section 8. Éviter la formation de poussière. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
Pour le personnel autre que le personnel d'intervention	Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
Pour les intervenants d'urgence	Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.
6.2. Précautions pour le protection de l'environnement	Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter. Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets.
6.4. Référence à d'autres sections	Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Procurer une ventilation locale.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Carbonate de calcium

OSHA	10 mg/m ³
OSHA - Final PELs -TWA	5 mg/m ³
	15 mg/m ³
ACGIH	3 mg/m ³ Respirable
	10 mg/m ³ Total Dust
Canada - Colombie-Britannique - LEP-STEL	20 mg/m ³

Concentration estimée sans effet (CESE) Aucun renseignement disponible

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 5 de 11

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible

Valeurs limites biologiques : Aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (dix à quinze changements d'air l'heure).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques Aucun connu.

Mesures d'hygiène Suivre des considérations générales d'hygiène reconnues comme de bonnes pratiques courantes en milieu de travail. Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de boire, de fumer, etc.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique Solide Poudre

Couleur Blanc

Odeur Inodore

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

pH : 8.0 - 10.2 5% Eau suspension

Point de fusion / point de congélation Non applicable

Point d'ébullition Non applicable

Point de congélation Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limite supérieure d'inflammabilité: --

Limite inférieure d'inflammabilité --

Fiche signalétique

Optifil®

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 6 de 11

Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	2.7 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité dans l'eau	0,01 g/l (Pratiquement insoluble) à 20°C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	1292 - 1652 °F (700 - 900 °C)
Viscosité	Non applicable.
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable
Dimension de particules	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun
10.2. Stabilité chimique	Stable
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger particulier connu
10.4. Conditions à éviter	Aucun connu
10.5. Matières incompatibles	Aucun connu
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Fiche signalétique

Optifil®

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 7 de 11

Carbonate de calcium

LD50s and LC50s
DL50 par voie orale

3 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h
6450 mg/kg (rat)

Effets chroniques	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Sensibilisation respiratoire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Un contact avec les yeux peut causer une irritation
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation
Sensibilisation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Mutagénicité sur les cellules germinales	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour la reproduction	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Cancérogénicité	Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter l'inhalation du produit
Ingestion	L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition
Peau	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau
Yeux	Éviter le contact avec les yeux Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique
Danger par aspiration	Pas une voie d'exposition prévue.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les signes et symptômes peuvent comprendre une toux, une respiration haletante, la suffocation et des difficultés respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté
---------------------------	---

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 8 de 11

perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres renseignements Non applicable

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

Carbonate de calcium

Classification WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Ne se biodégrade pas facilement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucun.

Coefficient de partage Non applicable

Facteur de bioconcentration (FBC) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucun.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ne remplit pas les critères pour une classification comme substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Codes de déchets Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

Carbonate de calcium

Classification WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada)	Non réglementé
DOT	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Non applicable

SECTION 15 : Informations sur le réglementation

Inventaires mondiaux

Substance/mélange pur Substance

Nom chimique	Numéro CAS	No EC	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AIIIC)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taïwan	TSCA : États-Unis
Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9	Exempté	Y	Y	Y	(1)-122(ENCS)(ISHL)	Present	Y	Y	Y	Y	A

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

Fiche signalétique

Optifil®

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 10 de 11

Règlements fédéraux aux États-Unis

EPA

CERCLA
Non réglementé

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)
Non inscrit(e)

CAA (Loi sur la qualité de l'air)
Non inscrit(e)

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Numéro CAS	Proposition 65 de la Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie
Carbonate de calcium	471-34-1	N	N	N	N	N

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)
Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

CANADA

SIMDUT :
Crystalline silica is not present in this product at levels above 0.1%

SECTION 16 : Autres informations

Préparée par	Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs regulatory.affairs@huber.com
Date d'émission :	27-09-2024
Date d'impression :	27-09-2024
Numéro de révision:	1.3.1
Raison pour la Version	OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).
Conseils relatifs à la formation	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Abréviations et acronymes	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Association du transport aérien international (IATA) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID) Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) DOT (département des transports) OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

Fiche signalétique

Optifil®

Date d'émission : 27-09-2024
Date d'impression : 27-09-2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 11 de 11

TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - équipement de protection individuelle
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada
CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)
Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
Dose dérivée sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (air)
(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses
ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)
Système général harmonisé (SGH)
SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)
TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique